



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

9 JUILLET 1996

COMPTES DE L'EXERCICE 1995

RAPPORT DE VERIFICATION

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION
DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR MM. VANCROMBRUGGEN ET SEVERIN

Introduction

La comptabilité tenue par les services du Conseil est double. Elle donne une situation permanente, d'une part, des divers postes du budget et, d'autre part, des différents comptes financiers du Conseil.

Ayant procédé par sondages, les rapporteurs soussignés ont pu examiner chaque fois l'inscription aux journaux et au grand livre, ainsi que la pièce comptable elle-même et la preuve de paiement.

L'inventaire général permanent permet de vérifier en outre les entrées et sorties des marchandises et des biens acquis.

Vérification par sondages des pièces

Poste C01

Pièce 538.0

Firme E. Guyot: facture pour l'impression des documents du Conseil pendant le mois de mars.

Poste C03

Pièce 563.0

Imprimerie Renier: facture pour 1 000 exemplaires de la brochure « Cahiers du Conseil » n° 5.

Pièce 1403.0

Société Euroconfidentiel: facture d'achat de l'annuaire 1995 des sources d'information communautaires destiné au service de la documentation.

Pièce 1577.0

Librairies Tropismes: facture d'achat de livres pour le service de la documentation.

Poste D02

Pièce 711.0

SA Innofloor: facture de l'entretien des locaux et du nettoyage des moquettes pendant le mois de mai, payée par endossement.

Poste G01.03

Pièce 1294.0

SA Kartro: Facture d'achat d'articles de bureau divers pour la réserve de l'économat.

Poste G04

Pièce 1648.0

SPRL Dauginet & Morlegheem: facture de 14 repas fournis pour un déjeuner de travail.

Poste G07

Pièce 150.0

Sabine Storm: facture des fleurs fournies pendant le mois de janvier.

Poste G09

Pièce 1803.0

Bon de caisse de l'économat concernant l'achat de cigares.

Un vérificateur s'étonne que le Conseil fournisse des cigares.

Poste I02

Pièce 1702.0

Subvention accordée à l'Administration communale de Namur pour l'Opération « Le train des 1000... » (dont voyage d'étudiants namurois aux camps d'Auschwitz).

Poste L01

Pièce 770.0

Les Potstainiers Hutois SA: facture d'achat de 10 coqs de Paulus suivant décision du Bureau, pour renouveler le stock de la réserve de cadeaux.

Poste M01

Pièce 241.0

Diners Club International: facture de billets d'avion utilisés pour la 13^e session du Comité mixte Québec/CCF du 3 au 7 février 1995.

Poste P01

Pièce 224.0

Questure du Sénat: premier versement du forfait annuel des frais de séances et de réunions.

Poste R04

Pièce 1052.0

Unisys: facture d'achat de matériel informatique.

Pièce 1051.0

Remboursement de la facture Unisys susmentionnée par les crédits affectés de l'exercice 1994.

Poste Jex

Pièce 704.0

Citroën Benelux: achat d'une voiture.

Conclusion

Après vérification, les commissaires soussignés attestent que les extraits de compte correspondent aux dépenses comptabilisées.

Ils certifient que les documents sont tenus avec soin, classés méticuleusement et que la comptabilité est présentée avec clarté. Ils félicitent les agents concernés pour le travail effectué.

Ils ont constaté la conformité et l'exactitude de toutes les pièces vérifiées et proposent donc à la Commission d'approuver, conformément à l'article 70 du Règlement du Conseil de la Communauté française, la clôture des comptes pour l'exercice 1995 tels qu'ils sont présentés, de les apurer et de présenter des conclusions dans ce sens au Bureau.

Bruxelles, le 19 juin 1996

Les Commissaires aux comptes rapporteurs,

J.-P. VANCROMBRUGGEN.
J.-M. SEVERIN.

En foi de quoi, la commissions des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité décide, à l'unanimité, d'apurer les comptes de l'exercice 1995 tels qu'ils sont présentés dans le document de clôture et marque son accord sur le transfert du solde au « Fonds CCF ».

Bruxelles, le 28 juin 1996

*La Présidente de la commission des Finances,
du Budget, des Affaires générales,
de l'Organisation de l'Assemblée,
du Règlement et de la Comptabilité*

Fr. DUPUIS.

Le Bureau du Conseil prend acte de la décision de la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité et se rallie aux conclusions déposées.

Bruxelles, le 9 juillet 1996

La Présidente du Conseil,

A.-M. CORBISIER-HAGON.